

## Compte rendu de la rencontre de médiation sur le projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme

**Lieu :** Bureau du ministère des Transports, à Lévis

**Date et heure :** Le 7 octobre 2011, à 10 h

### Participants

#### Requérants

*Ferme Brochu*

M. Jean-Marc Brochu

M. Daniel Brochu

M<sup>me</sup> Raymonde Carrier

M. Michel Brochu

*Propriétaire d'érablière*

M. Yvon Brochu

#### Ministère des Transports

M. Richard Charpentier

*Directeur de la Chaudière-  
Appalaches*

M. Luc Tremblay

*Chef du Service des inventaires  
et du plan*

M. Éric Archambault

*Chargé de projet*

M. Guy Julien

*Ingénieur*

#### Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M. Michel Germain

*Commissaire*

M<sup>me</sup> Julie Crochetière

*Analyste*

M<sup>me</sup> Rita LeBlanc

*Coordonnatrice*

Le commissaire du BAPE rappelle les éléments ayant fait l'objet de discussions au cours des précédentes rencontres de médiation. Il rapporte également que la tierce partie concernée par le déplacement de la boucle de virage située sur la propriété de M. Yvon Brochu s'est opposée à la modification proposée.

Le ministère des Transports présente les éléments de bonification du projet qui ont été révisés depuis la dernière rencontre. Les requérants sont invités à exprimer leur opinion à cet égard. Les aspects discutés sont les suivants :

#### La largeur du terre-plein

- Le ministère des Transports confirme que le terre-plein pourra être réduit à une largeur de 10 m sur toute la longueur de la portion de la route 277 visée par le projet. Dans le secteur des propriétés de la Ferme Brochu et de M. Yvon Brochu, la réduction consécutive de 5 m de l'emprise de la route projetée sera appliquée en totalité du côté est, soit en faveur des requérants. Pour les deux autres requérants, la réduction sera appliquée à égalité de chaque côté de l'emprise, ceux-ci étant situés de part et d'autre.
- Des ajustements pourraient être apportés dans le secteur de la Ferme Bruneau et fils à la suite des discussions à cet effet lors de la dernière rencontre avec les propriétaires.
- À la demande des requérants, le Ministère évaluera la répartition du terrain touché par l'emprise projetée de chaque côté de la route actuelle dans le secteur de leur propriété.

## La largeur de l'emprise

- Le ministère des Transports maintient l'offre de réduire la largeur de l'emprise de près de 2 m de chaque côté de la route dans le secteur des érablières par la modification du profil des fossés.

## La boucle de virage sur le terrain de M. Yvon Brochu

- Des discussions ont lieu sur l'emplacement et la configuration de la boucle de virage. La possibilité de la déplacer sur la propriété de l'autre côté de la route, du côté ouest, est évoquée. Le commissaire signale que cette option nécessiterait la consultation d'une tierce partie.
- Le ministère des Transports évaluera le déplacement possible de la boucle vers le nord, soit dans un secteur moins productif de l'érablière touchée, tout en s'assurant que la résidente à proximité, soit la tierce partie rencontrée précédemment, puisse l'utiliser. Le Ministère ajustera également la configuration de la boucle afin d'empiéter le moins possible. Elle doit toutefois être suffisamment grande pour permettre le virage par les véhicules de déneigement. Un plan des optimisations effectuées devra être fourni.
- Le requérant souhaite avoir accès à son terrain à partir de la boucle de virage des côtés nord et sud et indique qu'il y circulerait en véhicule tout terrain. Le Ministère acquiesce à cette demande et affirme que la circulation en véhicule tout terrain sera possible dans la boucle de virage avec une autorisation particulière.

Le commissaire explique la suite du processus de médiation menant à la signature d'engagements envers les requérants par le ministère des Transports et au retrait des demandes d'audience publique. Tous les documents seront joints au rapport du BAPE le cas échéant.

Le ministère des Transports insiste sur le fait que le projet ne sera finalisé qu'au moment de la conception des plans et devis ultérieurement à la signature des engagements et que les aménagements seraient alors optimisés autant que possible en faveur des requérants. Ces derniers seraient rencontrés à nouveau à cet effet.

Il est convenu que la prochaine rencontre de médiation ait lieu de façon individuelle avec chaque groupe de requérants. Le Ministère produira une proposition d'engagements envers chacun d'eux, laquelle leur sera soumise au moins deux jours à l'avance.

Les participants se font les salutations d'usage et mettent fin à la rencontre.

### **Prochaine rencontre à déterminer.**

Compte rendu fait le 12 octobre 2011	Préparé par :	Julie Crochetière
	Validé par :	Michel Germain